

*Avis n° 14-dir-2025 du directoire
de la ComUE Lyon Saint-Étienne*

**Projet d'ordre du jour de la séance du 16 décembre 2025 du conseil
d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » et, notamment, l'article 10.1 desdits statuts ;

Vu la délibération n° 35/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration de la modification des statuts de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la délibération n° 36/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur modifié de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la séance du directoire du 25 novembre 2025,

Membres en exercice : 14 Membres présents et représentés : 12 Voix pour : 12 Voix contre : 0 Abstention : 0

Il est décidé :

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres directoire de la ComUE émettent un avis favorable unanime sur le projet d'ordre du jour de la séance du 16 décembre 2025 du conseil d'administration :

Points d'actualité

• **Partie A :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025
2. Dossier d'auto-évaluation HCERES – information et échanges
3. Plafonds d'emplois étudiants

4. Budget rectificatif n°2 au titre de l'année 2025
5. Budget initial au titre de l'année 2026
6. Association d'un nouvel établissement : Institut Lyfe
7. Désignation d'une personnalité qualifiée (cat. n° 2)
8. Statuts de service de santé étudiante du 102
9. Création de la « Fondation 102 » abritée à la Fondation Innovation et Transitions
10. Feuille de route des commissions formation et recherche – information
11. Bilan annuel schéma directeur DDRSE - information
12. Rapport social unique au titre de l'année 2024

Partie B :

13. Tarifs de prestations de service opérées par la ComUE (modification) :
14. Avenants à des marchés publics :
 - Avenant n° 4 au contrat de partenariat relatif à l'extension de la faculté de médecine Lyon Sud – Campus Charles Mérieux (Lyon Cité Campus) ;
 - Avenant n° 9 au contrat de partenariat « Opération de restructuration, réhabilitation et mise aux normes des bâtiments abritant le site Monod de l'École normale supérieure » (Lyon Cité Campus) ;
 - Avenant n° 25 au marché de conception réalisation et maintenance « Réhabilitation des Quartiers Scientifiques, campus LyonTech-la Doua ».



Partie C : Pour information

Compte-rendu de la délégation de compétence du conseil d'administration à la Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne.

Questions diverses

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne